Barème d'honoraires au 01.01.2018

▶ VENTE:

≤ 40 000 €: 10 % T.T.C du prix de vente net vendeur

De 40 001 € à 150 000 € : 7% T.T.C du prix de vente net vendeur De 150 001 € à 750 000 € : 4% T.T.C du prix de vente net vendeur De 750 001 € à 1.200 000 € : 3% T.T.C du prix de vente net vendeur

> 1.201 000 €: 2,5% T.T.C du prix de vente net vendeur

Honoraires de LOCATION baux d'habitation soumis à la loi du 6/7/89

PART LOCATAIRE:

Montants maximum ne pouvant être supérieurs aux honoraires facturés au propriétaire

Organisation de la visite	Zone très tendue	12,00 €/m²
Constitution du dossier	 Zone tendue 	10,00 €/m²
Rédaction de bail	Hors zone tendue et	8,00 €/m²
	très tendue	

Etablissement de l'état des lieux d'entrée : 3,00 €/m²

PART PROPRIETAIRE:

Organisation de la visite	 Zone très tendue 	12,00 €/m²
Constitution du dossier	 Zone tendue 	10,00 €/m²
Rédaction de bail	 Hors zone tendue et très tendue 	8,00 €/m²

Etablissement de l'état des lieux d'entrée : 3,00 €/m²

(Hon.d'entremise uniquement à la charge du propriétaire) 6 % T.T.C du loyer annuel Hors charges

<u>Les honoraires de visite du BIEN, de constitution du dossier et de rédaction du bail ainsi que</u> les honoraires d'état des lieux sont partagés entre le bailleur et le locataire.

→ AVIS DE VALEUR D'UN BIEN IMMOBILIER :

Attestation notariale 200 € T.T.C (tva au taux de 20,00%) Attestation fiscale 200 € T.T.C (tva au taux de 20,00%)

L'Agence délivre une facture pour toute somme perçue à titre d'honoraires